

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_23

id. 3543

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET DE MISE AUX NORMES DE
L'EHPAD "LE PARC ET L'OSTAL DE GARONA" À MONTECH**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

Travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement,

Taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux,

Subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD « Le Parc et L'Ostal de Garona » sollicite une aide départementale de 11 200,00 € en vue de réaliser des travaux d'accessibilité et de mise aux normes du bâtiment d'entrée de l'EHPAD de Montech.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 56 002,00 € TTC répartis comme suit :

- Plateforme pour personnes à mobilité réduite et travaux d'installation.....	35 088,00 €
- Travaux extérieurs d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.....	20 914,00 €
TOTAL TTC.....	56 002,00 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Conseil départemental.....	11 200,00 €
- CARSAT.....	15 347,00 €
- RSI.....	19 600,00 €
- Autofinancement.....	9 855,00 €
TOTAL TTC.....	56 002,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution à l'EHPAD « Le Parc et L'Ostal de Garona » à Montech, selon les conditions susvisées, une subvention de 11 200,00 € pour la réalisation des travaux d'accessibilité et de mise aux normes du bâtiment d'entrée ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC